

# DÉGRADATION DU MILIEU ET AMÉNAGEMENT DANS LE PLATEAU CENTRAL, BURKINA FASO

*Ousmane Nébié*

## Résumé

Depuis plus de deux décennies, l'autosuffisance alimentaire demeure un objectif à atteindre au Burkina Faso, alors que la régression cumulative du développement s'accroît et provoque une détérioration des conditions de vie des populations, détérioration étroitement liée à la dégradation du milieu naturel et aux difficultés économiques.

Sur le Plateau central où la situation est très critique, les agriculteurs sont en proie à une crise foncière qui se traduit par des difficultés d'accès à la terre, résultant de la pression démographique et aggravée par un processus d'extensification des surfaces cultivées sous l'effet de la sécheresse.

En plus de la pénurie des terres, le raccourcissement de la durée des jachères ou leur abandon, la réduction des parcours et des ressources pastorales disponibles, la saturation foncière et l'inadaptation des systèmes de production agricole entraînent une dégradation des sols et la destruction du couvert végétal, provoquant une insécurité foncière due à une utilisation concurrentielle de l'espace, et l'apparition de conflits sociaux. Cette situation est à la base de l'exode rural des jeunes.

Diverses mesures sont appliquées, soit par l'État à travers ses structures techniques, soit par les ONG et les projets de développement rural pour inverser la dynamique de destruction en impliquant intensivement les populations pour les aménagements anti-érosifs, les techniques de production de fumier et de compost, l'agroforesterie, les migrations organisées en direction des vallées et des plaines aménagées, en prenant en compte les pratiques traditionnelles.

## Introduction

Situé entre le 10° et 14° de latitude nord et 0° et 3° de longitude ouest, le "Plateau" central couramment appelé Plateau mossi est ce morceau de socle précambrien mis en place il y a 2 à 3 millions d'années. Avec une superficie de 70.778 km<sup>2</sup>, soit environ 32% du territoire national, et une densité moyenne de 62 habitants au km<sup>2</sup>, il s'étend sur 13 provinces et compte près de 4,5 millions d'habitants (47% de la population totale du pays en 1991) appartenant essentiellement aux groupes ethniques Mossi (80%) et Bissa (10%).

Cette région est caractérisée par un fait démographique majeur, à savoir la mobilité de ses populations, un phénomène étroitement lié à la modification des conditions naturelles: insuffisance et irrégularités des précipitations, étendue limitée des terres agricoles, épuisement des sols, etc.

La première partie de l'étude, consacrée aux conditions physiques et humaines, fournit les données de base de l'environnement du "Plateau" central; ces données sont nécessaires pour comprendre la dynamique de rupture actuelle du milieu écologique. La seconde partie traite des solutions appliquées mettant en évidence les contraintes au développement et les possibilités d'amélioration.

## Le cadre physique: une dynamique inquiétante

### Une perturbation importante et persistante du régime pluviométrique

Le "Plateau" central appartient à la zone soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 900 et 500 mm. La saison des pluies y dure 3 à 4 mois. Elle commence aux environs du 25 mai à Garango au sud, ne s'étend que vers le 10 juin à Kaya, Kongoussi et Ouahigouya au nord, pour prendre fin entre le 15 et le 25 septembre. Les températures maximales et moyennes des mois les plus chauds oscillent entre 34° et 40°C, et l'évaporation moyenne atteint 2641 mm.

Une analyse comparée des cartes d'isohyètes (avant 1970 et en 1990) montre que celles-ci ont subi une modification importante, se traduisant dans la région centrale par la disparition de l'isohyète 1000 mm au sud, et l'apparition des isohyètes 600 et 500 mm au nord; il en résulte une diminution globale du volume des précipitations reçues. Cette tendance est confirmée par l'évolution des données pluviométriques fournies par les stations météorologiques représentatives des conditions climatiques de la région (tab. 1).

Ainsi, au cours des années 1960, la pluviométrie moyenne annuelle pouvait être variable au sein de la zone (702,2 mm à Kaya, 870,2 mm à Zorgho, 949,1 mm à Tenkodogo), les parties méridionales étant plus arrosées. Mais ces dernières années, notamment depuis 1970, la pluviosité a été déficitaire; calculée sur 23 ans (1970-1992), elle a subi une baisse de 90 à 206 mm suivant les régions. En valeur relative, cette diminution semble uniforme pour la plupart des stations (-22% à Manga, -20% à Tenkodogo et Zorgho, -21% à Ouahigouya), exceptés Ouagadougou et Kaya qui sont moins affectés (-10 et -13%).

Cette baisse de la pluviométrie a également été marquée par des années très sèches (1973, 1982, 1983, 1984, 1985) où certaines localités comme

Ouahigouya ont reçu une moyenne inférieure à 400 mm (360 et 358 mm respectivement en 1982 et 1983), seuil en-dessous duquel les cultures pluviales deviennent aléatoires.

Tab. 1: Evolution de la pluviométrie annuelle (mm)

Stations	1960-1969		1970-1992	
	Pluviométrie moy/an	Nbre de jrs moy/an	Pluviométrie moy/an	Nbre de jrs moy/an
Ouahigouya	702,5	65	554,4	57
Kaya	719,7	55	627,2	44
Ouagadougou	853,6	76	765,0	66
Zorgho	870,2	57	692,1	50
Tenkodogo	949,1	75	775,4	57
Manga	918,5	76	712,9	59

Les bilans des précipitations annuelles recensées montrent leur inégale répartition aussi bien dans l'espace que dans le temps. Dans l'espace, on note une diminution du sud (station de Tenkodogo) au nord (station de Ouahigouya).<sup>1</sup>; dans le temps, les précipitations sont concentrées sur une partie de l'année, correspondant à la saison pluvieuse, qui diminue également du sud (6 à 5 mois) au nord (4 à 3 mois), juillet et août étant généralement les mois les plus humides. Ces bilans mettent aussi en évidence une irrégularité interannuelle des pluies et indiquent une tendance à la baisse.

### Le potentiel des terres cultivables

Les terres cultivables s'étendent sur 24.670 km<sup>2</sup>, soit 35% environ de la superficie totale du Plateau, et ne sont essentiellement exploitables qu'en cultures pluviales (98,5%). Elles sont occupées par des sols dont les caractéristiques physiques et chimiques particulières permettent de distinguer trois types: les horizons pédologiques présentant un intérêt agronomique, les terres de fertilité moyenne, les terres pauvres ou incultes.

Le premier type est représenté par les vertisols, les sols bruns eutrophes et les sols ferrugineux tropicaux. Les vertisols sont répandus dans les provinces du Boulgou, du Zoundwéogo (au sud), du Kadiogo et du Ganzourgou (au centre). Ils se caractérisent par une forte structuration en micro-relief et par la présence en surface d'un réseau de fentes plus ou moins marquées.

Ce sont des sols à profil peu différencié ayant une forte capacité d'absorption et un drainage interne réduit. Ceci résulte d'une dynamique interne liée à la

<sup>1</sup> Il peut y avoir au moins 200 mm de différence entre le sud et le nord. Ce facteur doit être pris en compte dans le choix des cultures et des zones à aménager.

forte teneur en argile gonflante, la montmorillonite, dont le volume varie en fonction de l'alternance d'engorgement et de dessiccation. Très compact, leur travail nécessite un difficile travail de labourage.

Les sols bruns entrophes occupent principalement trois régions: le Bazèga, le Ganzourgou (au Centre) et le Namentenga (au nord-est). Très riches en minéraux altérables, leur profit pédologique dépend du site de pédogenèse. On peut distinguer les sols bruns entrophes peu évolués, modaux, hydromorphes ou vertigues. Ces sols ont une bonne couverture végétale qui les protège contre l'érosion, et des propriétés physiques et chimiques qu'il faudrait préserver : teneur moyenne en matière organique, riche en base; bonne capacité d'échanges; assez forte teneur en argile montmorillonitique.

Les sols ferrugineux tropicaux sont disséminés sur le plateau. On les rencontre au nord (Yatenga, Sanmatenga, Namentenga), à l'est (Ganzourgou, Kouritenga) et au sud (Boulogou, Zoundwéogo). Il en existe plusieurs types:

Les sols ferrugineux lessivés à concrétion se développent en position de versant à pente faible, sur des matériaux riches en gravillons ferrugineux noyés dans une matrice sableuse en surface et argileuse en profondeur. Ils ont une faible teneur en matière organique et en argile et une mauvaise stabilité structurale. Le ruissellement pelliculaire y est particulièrement important en début de saison des pluies à cause de la nudité du sol et des feux de brousse.

Les sols ferrugineux hydromorphes sont constitués par des colluvions alluvions anciennes à texture sablo-argileuse et argilo-sableuse. Ils se forment aux bas de versants et dans les bas-fonds où le modelé est extrêmement aplani. La teneur en matière organique est élevée dans l'horizon de surface et faible en profondeur par suite d'une minéralisation de celle-ci. Ce sont des sols stables, très épais et peu dégradés en raison de l'importance du couvert végétal. Mais lorsque les eaux de ruissellement ont une forte capacité érosive, l'horizon de surface s'appauvrit.

L'alternance d'humectation et de dessiccation provoque la formation de concrétions et favorise un processus de dégradation limitant la mise en valeur. Quant aux terres de fertilité moyenne, elles regroupent les sols peu évolués et les sols hydromorphes.

Les sols peu évolués occupent le nord, le centre, l'ouest et le sud du Plateau; ils sont de nature très diverses suivant le site géologique. Les sols peu évolués sur schiste se forment sur le substratum schisteux dénudé. Ils se caractérisent par un recouvrement fin de texture variable et des fragments de schiste englobés dans une matrice sablo-limoneuse, sablo-argileuse ou argilo-sableuse. Ces sols d'apport colluvial peuvent également être classés dans cette catégorie. Ils ont une faible épaisseur et reposent sur un substratum imperméable. C'est le résultat de l'action érosive sur les formations superficielles.

Tab. 2: Répartition de la population résidente par province d'après les recensements de 1975, 1985 et 1991

Provinces	Superficies (km <sup>2</sup> )	Populations 1975		Populations 1985		Populations 1991	
		Effectifs	Dens	Effectifs	Dens	Effectifs	Dens
Bam	4.017	145.767	36	162.575	40	173.516	43
Bazega	5.313	217.840	41	303.941	57	352.104	66
Boulgou	9.033	277.345	31	402.236	45	465.845	51
Bulkiemde	4.138	310.989	75	365.223	88	393.900	95
Ganzourgu	4.087	124.638	30	195.652	48	223.555	54
Kadiogo	1.169	184.590	158	459.826	393	652.377	558
Kouritenga	1.627	144.035	89	198.486	122	227.060	139
Namentenga	7.755	130.429	17	198.890	26	214.564	27
Oubritenga	4.693	252.620	54	304.265	65	328.682	70
Passore	4.078	218.529	54	223.830	55	232.278	57
Sanmatenga	9.212	283.776	31	367.724	40	404.563	44
Yatenga	12.292	530.192	43	536.578	44	558.313	45
Zoundweogo	3.453	112.670	33	155.777	45	175.166	50
Total	70.867	2.933.420	41	3.875.003	54	4.401.928	62
Burkina Faso	274.000	5.638.203	21	7.964.705	29	9.190.791	33

Toutes ces formations ont un horizon humifère très pauvre et peu épais reposant directement sur la roche mère. Leur profil topographique favorise l'érosion différentielle qui emporte les éléments fins laissant sur place les matériaux grossiers. Elles ne présentent presque pas d'intérêt agronomique.

Les sols hydromorphes s'étendent aux abords des axes de drainage (autour du Nakambé et du Nazénon), au nord, au centre et à l'ouest dans le Bulkiemdé. Ils occupent en général les grands bas-fonds où l'hydromorphie temporaire entraîne la formation de sol à pseudo-gley. Leur engorgement permanent pendant la saison des pluies constitue un facteur défavorable.

Enfin, les terres pauvres ou incultes sont représentées par les lithosols concentrés dans les quatre provinces du nord et les sols halomorphes réduits à la région de Manga et l'extrême nord. Les premiers généralement situés sur les pentes (15 à 20%) se caractérisent par une structure fragmentaire, une texture limo-sablo-argileux et par la présence de galeries dans le profit. Leur faible épaisseur empêche le développement des racines. Il en va de même pour les seconds dont l'horizon de surface est souvent poudreux et la mise en valeur fortement handicapée par leurs propriétés physico-chimiques (cohésion excessive, imperméabilité, présence de sodium, de potassium ou de sols solubles).

## L'érosion, un processus très actif

Le caractère orageux des pluies et la disparition progressive de la couverture végétale dénudent les sols et les laissent sans défense contre les effets du vent et de l'eau.

L'érosion éolienne est particulièrement importante sur les sols sablonneux au nord du «Plateau» central, où elle se manifeste par la déflation et l'accumulation de sables. Ces dépôts éoliens sont assez bien visibles sur les aménagements anti-érosifs (cordons pierreux non enherbés), ce qui réduit leur efficacité.

Plus importante, l'érosion pluviale est due à l'intensité des précipitations qui tombent sous formes d'averses de courte durée, provoquant la saturation du sol et la formation d'une pellicule argilo-sableuse appelée couche de battance, favorisant beaucoup plus le ruissellement que l'infiltration des eaux. La couverture végétale étant insuffisante et la structure des terres très sensible, le sol est donc exposé aux effets érosifs provoqués par l'énergie cinétique des gouttes d'eau et finit par donner des surfaces très lessivées pauvres en matière organique. Ce phénomène est bien évidemment aggravé par l'influence des pentes dont les valeurs atteignent 3 à 9% dans les zones situées à proximité des collines.

Nous avons essayé d'évaluer la quantité de matériaux arrachés au sol par l'érosion au cours de la saison de pluies et d'apprécier l'agressivité climatique en ayant recours à l'indice de FOURNIER. Cet indice qui prend en compte le module pluviométrique annuel et surtout la répartition inégale des précipitations au cours de l'année est défini par la formule :

$$IF = \frac{P_2}{P} \text{ où:}$$

$$IF = C \text{ = capacité érosive}$$

$$P_2 = \text{pluviométrie du mois le plus arrosé de l'année}$$

$$P = \text{pluviométrie annuelle}$$

A partir de cet indice, on peut obtenir la dégradation spécifique (DS) en tonnes par km<sup>2</sup> et par an en utilisant la formule suivante:

$$DS = 27,12 \times IF - 475,4 \text{ (TESSIER 1974)}$$

Ainsi, dans la province du Yatenga au nord, la moyenne des DS calculée sur une période de 19 ans (de 1970 à 1988) est de 1.294,47 t/km<sup>2</sup>/an. Mais des variations inter annuelles existent puisque les chiffres vont de 426,28 t/km<sup>2</sup>/an (1976) à 3.522,20 t/km<sup>2</sup>/an (1975). Ces variations montrent que les DS les plus faibles correspondent aux années ayant accusé des déficits pluviométriques (1972, 1976, 1979 et 1982 à 1987) et les DS les plus élevées aux années ayant enregistré une bonne pluviométrie. A titre comparatif pour l'année 1987, l'ablation était de 1.234,5 t/km<sup>2</sup>/an à Mogtédo (au centre) et 2.318,22 t/km<sup>2</sup>/an à Kaibo (au sud).

D'une façon générale, ces résultats suscitent quelques remarques, puisque dans leur détermination la couverture végétale n'est pas prise en compte alors qu'elle joue un rôle essentiel dans la protection du sol contre l'érosion hydrique. Or celle-ci se dégrade de plus en plus sous l'action conjuguée de plusieurs facteurs. Ainsi à long terme, une faible pluviosité pourrait-elle, par ruissellement provoquer une érosion aussi importante du sol indépendamment de l'indice de FOURNIER.

Mais les transformations subies par le milieu ne sont pas seulement d'ordre physique. Elles sont aussi liées aux conditions humaines, c'est-à-dire à l'importance numérique de la population, à son niveau technique et à sa capacité d'organisation en matière de gestion des ressources naturelles.

## Les données démographiques

### La croissance démographique et l'inégale répartition géographique des populations

En 1975, le Plateau central comptait 2.933.420 habitants répartis selon une densité moyenne de 41 hbts/km<sup>2</sup>. En 1985, la population était estimée à 54 hbts/km<sup>2</sup>. L'enquête récente réalisée par sondage en 1991 donne environ 4.401.928 habitants, soit une densité moyenne de 62 hbts/km<sup>2</sup>.

Cette population en pleine croissance est inégalement répartie, si bien que les densités varient considérablement d'une région à l'autre. Ces densités sont comprises entre 17 et 158 hbts/km<sup>2</sup> en 1975, 26 et 393 hbts/km<sup>2</sup> en 1985, 27 et 558 hbts/km<sup>2</sup> en 1991 (tab. 2).

Sur la base des résultats du recensement de 1991, on peut retenir trois zones de peuplement en fonction des branches de densité: les zones de peuplement moyen, les zones de forte concentration humaine et les zones démographiquement surchargées.

- Les zones de peuplement moyen correspondent aux provinces où les densités sont comprises entre 20 et 40 hbts/km<sup>2</sup>. Une seule province appartient à cette classe: le Namentenga avec 27 hbts/km<sup>2</sup>.
- Les zones de forte concentration humaine regroupent les provinces du nord, du centre et du sud, où les densités varient entre 41 et 80 hbts/km<sup>2</sup>. Les taux les plus élevés se rencontrent dans le Passoré (57 hbts/km<sup>2</sup>), le Bazèga (66 hbts/km<sup>2</sup>) et l'Oubritenga (70 hbts/km<sup>2</sup>).
- Les zones démographiquement surchargées supportent plus de 80 hbts/km<sup>2</sup> et concernent trois provinces: le Bulkiemdé (95 hbts/km<sup>2</sup>), le Kouritenga (139 hbts/km<sup>2</sup>) et le Kadiogo qui se situe nettement au-dessus des précédentes (558 hbts/km<sup>2</sup>), en raison de la présence de la capitale où vivent 96% de la population résidante du Plateau sur 9,7% seulement de la superficie de ce territoire.

D'une manière générale, les données révèlent une progression plus importante dans les provinces du centre, de l'est et de l'ouest. Cet accroissement démographique a sans conteste des répercussions sur l'occupation de l'espace et l'exploitation du potentiel productif.

### Les effets de la croissance démographique sur la gestion des ressources naturelles

Les fortes pressions humaines sur des terres assez pauvres dans leur ensemble, et la persistance du caractère extensif des méthodes d'exploitation tendent à rompre l'équilibre écologique; ce d'autant plus qu'au cours de ces dernières années, le Plateau central a connu un important essor démographique.

L'état de surpeuplement dans lequel se trouve cette région conduit à une occupation totale des superficies et à un dépassement du taux limite d'exploitation (le coefficient d'intensité culturale est supérieur à 60% alors que la moyenne nationale est de 35%).

Si autrefois les disponibilités de terres cultivables donnaient la possibilité aux paysans de régénérer le sol par la jachère, de nos jours le manque d'espace entraîne le raccourcissement, voire la disparition de ce système de reconstitution du capital foncier. Il en résulte un déséquilibre écologique et une inadaptation croissante du système foncier, entraînant une surexploitation et une dégradation souvent irréversible des sols, et des conflits entre les différents utilisateurs de l'espace.

Ainsi, sous l'effet conjugué de nombreux facteurs, dont la sécheresse persistante, la pression démographique et les méthodes d'exploitation extensive, le Plateau central se trouve confronté à une dégradation accélérée de ses ressources naturelles (terres, eaux, couvert végétal, pâturages). Cette dégradation atteint une ampleur telle qu'elle conduit des zones entières à la dénudation et au cuirassement (Yatenga, Passoré, Bam, Sanmatenga).

Cela a pour conséquence la baisse des rendements de la production céréalière notamment et leur maintien à un niveau qui est loin de répondre à l'objectif d'autosuffisance alimentaire. A titre d'exemple, le déficit enregistré en 1990-1991 était de 132.592 tonnes dans les CRPA<sup>2</sup> du centre regroupant les provinces du Kadiogo, du Ganzourgou et de l'Oubritenga. Ce déficit se chiffrait à 108.181 tonnes dans le CRPA du centre-est (Kouritenga, Boulgou) et à 97.720 tonnes dans celui du nord (Yatenga, Passoré).

En définitive, si des mesures énergiques ne sont pas prises pour rétablir le potentiel productif des régions du Plateau, sa dégradation ne fera que s'accroître, réduisant considérablement les possibilités de développement rural et d'autosuffisance alimentaire.

---

<sup>2</sup> CRPA: Centre Régional de Promotion Agricole

## Stratégies de gestion de l'espace et de développement rural

Sur le Plateau central, la dégradation des terres a pris des proportions inquiétantes. En effet, les pertes de sol subies annuellement dans cette région sont évaluées de 5 à 8 tonnes par hectare sur les parcelles de culture traditionnelle (BARRO, BUNASOL) et de 10 à 50 tonnes par hectare sur les terres nues ou dégradées (GUILLOT S. INERA).

Les mauvaises récoltes qui en résultent se traduisent par un surcroît de travail et une diminution de la production agricole. Cependant, pour grave qu'elle soit, la situation ne semble pas désespérée. Diverses mesures sont appliquées soit par les ONG, soit par les organismes d'État pour enrayer le processus d'érosion et restituer au sol sa fertilité. Ces programmes d'aménagement qui impliquent la participation des populations rurales tiennent évidemment compte des pratiques traditionnelles.

### Stratégies paysannes

#### *Tentatives de restauration du milieu par les aménagements anti-érosifs*

Pour lutter contre la dégradation du milieu et pallier les insuffisances chroniques de la production agricole, les populations rurales (celles du Plateau en particulier) ont mis en oeuvre des techniques mécaniques et biologiques de conservation des eaux et des sols.

En ce qui concerne les techniques mécaniques de lutte anti-érosives, on peut retenir deux types: les alignements pierreux ou de bois mort correspondant à des constructions de pierres ou de bois alignés et disposés perpendiculairement au sens de l'écoulement des eaux; les barrages de tiges de mil ou de branchages attachés à des piquets également alignés et dispersés de façon perpendiculaire à la plus grande pente. Ces dispositifs permettent de ralentir le ruissellement et de stocker l'eau nécessaire au développement des plantes.

Quant aux techniques biologiques, elles reposent sur trois procédés: les bandes enherbées, la jachère et le paillage. Le premier procédé consiste à établir des bandes à *Andropogon gayanus* (plantes qui poussent naturellement dans les dépressions humides) en bordure des champs, matérialisant les limites des parcelles. Tout comme les cordons pierreux, ce dispositif fixe les éléments fertilisants et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.

Le second procédé est un moyen traditionnel de reconstitution qui consiste à laisser au repos pendant une période donnée des superficies qui ont été exploitées pendant un certain temps, pour leur permettre de retrouver leur potentiel et d'être prêtes pour une nouvelle phase de culture. Ce temps de repos est fonction de la disponibilité des terres.

Compte tenu de la pression démographique et de la dégradation des sols cultivables, cette pratique qui était courante autrefois a presque aujourd'hui

disparu sur le Plateau central au profit de l'exploitation permanente. Les portions de terres laissées en jachère sont généralement des espaces incultes que les paysans tentent de récupérer en utilisant le paillage, une opération consistant à répandre durant la saison sèche des herbes et/ou des feuilles sur le sol en couches plus ou moins épaisses. Cette technique, dont l'utilisation dépend de la densité de la biomasse, protège le sol contre le ruissellement concentré en début de saison pluvieuse et freine l'évaporation intense résultant de la nudité du sol.

Pour rendre ces dispositifs anti-érosifs plus efficaces, les paysans ont recours à la fumure organique (déjections d'animaux, déchets ménagers) qu'ils répandent généralement dans les champs de case, les quantités produites étant insuffisantes pour traiter l'ensemble des superficies cultivées.

Ils utilisent aussi les *zay* traditionnels ou poches d'eau, sortes de larges poquets contenant du fumier et destinés à stocker une partie des eaux de ruissellement. Ce procédé a pour avantage de favoriser l'infiltration des eaux en limitant les pertes par évaporation, d'assurer une meilleure alimentation des plantes tout en les protégeant contre le vent et de permettre une utilisation plus rationnelle du fumier de ferme.

Autrefois très répandue au Yatenga, la pratique du *zay* qui demande une main d'oeuvre importante s'est considérablement réduite et ne couvre actuellement que de petites superficies (0,25 ha à 1 ha). Il en va de même pour les autres thèmes techniques tels que le paillage, les barrages de tiges et de branchages dont l'application nécessite des quantités de biomasse que le milieu n'est plus en mesure de satisfaire.

En définitive, les méthodes traditionnelles d'aménagement mises en oeuvre par les paysans ne peuvent permettre de contrer la dynamique érosive et de faire face au processus de dégradation actuelle des terres, qui est considéré comme l'un des principaux obstacles à l'autosuffisance céréalière et l'une des causes de l'émigration.

### *La colonisation agricole et ses conséquences*

Au Burkina Faso, la pression démographique et la dégradation des conditions pédo-climatiques ont intensifié ces dernières années les déplacements externes et internes de population. En ce qui concerne particulièrement les migrations internes qui visent une meilleure redistribution de la population burkinabé sur l'ensemble du territoire national, elles s'exercent essentiellement du Plateau central surpeuplé vers les régions fertiles de l'ouest et du sud-ouest.

Tab. 3: Destination des migrants originaires des provinces du Plateau central

Origine	Désignation			
	Houet	Kossi	Sissili	Mouhoun
Bam	5.360	5.499	6.212	1.878
Bazega	907	128	5.747	219
Boulgou	2.304	100	240	283
Bulkiemde	10.395	1.240	24.960	7.492
Comoe	617	49	629	139
Ganzourgu	11.911	997	13.449	2.639
Kadiogo	580	66	158	92
Kouritenga	669	176	272	93
Namentenga	1.712	886	9.062	668
Oubritenga	14.288	6.565	9.733	12.581
Passore	13.351	2.532	6.337	817
Sanmatenga	48.788	33.976	7.932	22.958
Yatenga	-	-	463	74
Zoundweogo	503	22	-	-
Total	111.393	52.236	85.194	49.939

Le solde migratoire calculé par province lors du recensement de la population de 1985 est significatif à cet égard, puisque les plus importantes pertes en population sont enregistrées dans les provinces de cette partie du pays: Yatenga (-153.089), Sanmatenga (-73.275), Passoré (-64.420), Bulkiemdé (-7.805), Bam (-26.325), Oubritenga (-25.701).

Dans ces régions où le système foncier traditionnel s'effondre sous la pression démographique avec un manque de terres arables et une baisse générale de la fertilité des sols, certains paysans sans terre (les jeunes notamment) sont obligés de partir ailleurs, d'autant plus que l'agriculture ne procure plus à cette population les moyens nécessaires à la subsistance alimentaire et les ressources financières pour faire face aux besoins de dépenses courantes et aux nécessités d'investissements productifs.

En revanche, les provinces de l'ouest et du sud-ouest ont des soldes positifs: Houet (+ 137.957), Kossi (+ 56.439), Mouhoun (+ 39.519). Il en va de même pour la province de la Sissili au centre-ouest (+ 79.110) et dans une moindre mesure celles du Gourma (+ 26.411) et de la Gnagna (+ 8.437) à l'est.

Si l'on considère maintenant l'ensemble des personnes concernées par les migrations internes et évaluées à 1.067.470 individus en 1985 (INSD), 71% environ sont issus des zones rurales mossi du Plateau central particulièrement confronté à la surcharge démographique, et plus de 50% du contingent proviennent des 6 principaux foyers d'émigration: Yatenga (16%),

Sanmatenga (8,4%), Bulkiemdé (7,5%), Passoré (7%), Kadiogo (7%), Oubritenga (5%).

Les provinces qui accueillent le plus de migrants provenant de ce plateau correspondent aux zones possédant un potentiel agricole appréciable. Il s'agit du Houet (111.393), de la Sissili (85.194), de la Kossi (52.236), du Mouhoun (49.939). Mais ces destinations sont, comme l'indique le tab. 3, fonction de la région d'origine des migrants.

A titre d'exemple, les ressortissants du Yatenga et du Passoré se dirigent surtout vers le Houet, la Kossi et le Mouhoun, tandis que ceux du Bulkiemdé, du Bazèga, de l'Oubritenga s'intéressent essentiellement à la Sissili, et les migrants originaires des franges orientales du Plateau central (Namentenga, Kouritenga) aux provinces de l'est: Gnagna et Gourma.

Comme on le constate, la colonisation rurale non organisée est importante et cela tient au fait que les paysans concernés par le phénomène doivent jouer sur une marge réduite de terre pour tenter une jachère ou accroître légèrement les superficies emblavées, en vue de se prémunir contre les aléas de la productivité. De toute façon, les conditions de survie sont si précaires dans cette zone que l'émigration vers les régions faiblement peuplées et possédant des conditions pédo-climatiques plus favorables devient un recours.

Mais ces migrations agricoles posent un certain nombre de questions importantes: d'abord, même si elles absorbent une part non négligeable de la population du Plateau, elles ne peuvent cependant constituer une solution adéquate au décongestionnement des zones surchargées et appauvries, en raison du caractère spontané du mouvement.

En effet les paysans partent d'eux-mêmes et se chargent eux-mêmes de leur installation et de la mise en valeur des nouvelles terres, leur itinéraire migratoire n'étant ni suivi ni influencé par les services publics.

Ensuite, là où l'hospitalité leur permet de s'installer et d'avoir un lopin de terre, l'exploitation se fait sans égard aux entités forestières classées et aux effets néfastes des méthodes culturales extensives (déboisement anarchique, feux incontrôlés, absence de fertilisants) nécessitant beaucoup d'espace et détruisant rapidement le couvert végétal et le sol.

Enfin, la perturbation des coutumes des villages d'accueil posent des problèmes d'intégration et à la longue des mésententes et des conflits sociaux qui s'exacerberont s'ils ne sont pas suivis.

En définitive, la colonisation agricole par la migration spontanée participe à une certaine redistribution démographique selon les potentialités agricoles, en drainant un nombre considérable de paysans là où les disponibilités existent. Cependant, elle comporte de nombreux inconvénients d'autant plus qu'elle n'obéit à aucun plan d'aménagement du territoire national et contribue à la dégradation du potentiel productif.

Une stratégie d'intervention devient alors nécessaire, parce que la migration est aujourd'hui une donnée qu'il faut organiser pour préserver les réserves foncières encore existantes des effets désastreux des méthodes extensives de

production, et permettre une stabilisation des producteurs et de leurs exploitations.

Ceci est d'autant plus urgent que le délai dont disposent les pouvoirs publics nous semble réduit, eu égard au rythme de croissance démographique et à la dégradation accélérée des terres cultivées aujourd'hui presque sans jachère sur le Plateau central, où les problèmes alimentaires se posent par ailleurs avec acuité.

## Politiques étatiques

Pour faire face aux contraintes du milieu rural et celles du Plateau central en particulier, une politique de développement rural basée sur l'autosuffisance alimentaire a été mise en oeuvre.

Cette politique dont l'objectif est de réduire les déficits céréaliers et de satisfaire les besoins alimentaires d'une population en pleine croissance s'articule autour de trois axes majeurs; l'intensification des productions agricoles, l'organisation des migrations et la "réorganisation" des structures agraires.

### Intensification des productions agricoles

L'application de techniques intégrées d'intensification de l'agriculture est d'une impérieuse nécessité, compte tenu des problèmes que connaissent les zones rurales mossi (surpopulation, sur-exploitation des terres, faiblesse des rendements) et des défrichements intempestifs opérés par les migrants dans les régions possédant des terres agricoles à potentialités agronomiques élevées; elle doit permettre la conservation du capital écologique (sols, réserves forestières) et l'augmentation durable de la production. Cette intensification des cultures passe par la reconstitution de la fertilité des sols (aménagements anti-érosifs, production fumière et de compost) et l'agroforesterie.

### *Les aménagements anti-érosifs*

Il s'agit de diguettes réalisées en pierre ou en terre. Les premières, plus répandues dans les régions collinaires (Yatenga, Bam, Passoré), sont faites de moellons de taille moyenne (15 à 30 cm de diamètre) posées de manière jointive le long des courbes de niveau et distantes de 30 à 40 mètres ou parfois même plus. De dimension variable, elles ont généralement 20 à 30 cm de haut et au moins 20 cm d'épaisseur.

Les secondes correspondent à un remblai de terre disposé en talus, dont la hauteur varie entre 40 à 50 cm avec une emprise d'un mètre.

Le but de ces diguettes est de ralentir le ruissellement de l'eau et d'en réduire l'action érosive, d'améliorer la qualité du sol en favorisant les dépôts d'alluvions et d'accroître l'infiltration des eaux.

De 1972 à 1985 au Burkina Faso, les services techniques, les projets locaux et diverses ONG ont permis d'aménager 49.785 ha de sites anti-érosifs. Aujourd'hui, même si les réalisations demeurent insuffisantes par rapport aux surfaces à traiter, les paysans perçoivent les améliorations qu'elles ont apportées, notamment dans les provinces du Plateau central où sont concentrées les activités anti-érosives.

A titre indicatif, entre 1976 et 1991, 2 des 6 provinces des CRPA du centre-sud et du centre-ouest ont bénéficié de 21.516,3 ha d'aménagement répartis comme suit: Bazèga 6.561 ha, Bulkiemdé 14.955,3 ha. Dans les CRPA du nord et du centre-nord, 4 provinces ont particulièrement profité des actions de la première phase du Programme Spécial de Conservation des Eaux et des Sols et d'Agroforesterie (PS/CES-AGF) mises en oeuvre entre 1988 et 1992. Il s'agit du Passoré (1.035 ha), du Yatenga (4.345 ha), du Bam (1.029 ha et du Sanmatenga (2.808 ha).

Précisons que les superficies traitées dans ces régions ne représentent que 33% des prévisions initiales évaluées à 28.000 ha. Cette contre-performance est liée entre autres à l'insuffisance d'équipement en petit matériel (pioches, pelles, dames, brouettes) et de moyens de transport des moellons, ainsi qu'aux difficultés d'acquisition de charrettes nécessaires pour les aménagements individuels.

Quoi qu'il en soit, les ouvrages anti-érosifs permettent de réhabiliter la capacité productive des terres, ce qui devrait selon les études faites par le FEER, l'INERA, se traduire par une augmentation de 30 à 50% des rendements (pour les céréales, le rendement additionnel est estimé à 130 kg/ha) et par une amélioration de la production agricole, si celle-ci bénéficie surtout d'un apport d'éléments fertilisants. Le Programme CES-AGF estime cette production additionnelle à 221 kg/an et par ménage.

### *Les techniques de production fumièrè et de compost*

Etant donné que le coût élevé des intrants agricoles (engrais chimiques) les met hors de portée des agriculteurs, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à avoir recours à une solution alternative, en s'orientant vers la technique de construction de fosses fumières et compostières en vue de se procurer des fertilisants naturels leur permettant d'améliorer les rendements agricoles à moindre coût.

Tab. 4: Fosses fumières construites dans les provinces du nord et du centre-nord de 1988 à 1992 (nombre)

Provinces	Réalizations				
	1988/1989	1989/1990	1990/1991	1991/1992	Total
Bam	-	31	80	179	290
Passore	-	69	134	108	311
Sanmatenga	-	42	147	350	539
Yatenga	274	1.198	697	211	2.380
Total	274	1340	1.058	848	3.525

Le procédé consiste à remplir la fosse de matériaux végétaux (résidus des récoltes, mauvaises herbes), d'ordures ménagères et de déjection d'animaux, et à accélérer le processus de décomposition en retournant et en arrosant régulièrement le contenu pour obtenir de l'humus. Cette méthode de compensation à l'avantage d'apporter non seulement des nutriments importants pour les plantes mais aussi des matières organiques qui améliorent la structure du sol et son aptitude à retenir l'eau. Vulgarisée depuis près d'une dizaine d'années au Burkina Faso, elle semble avoir suscité beaucoup d'intérêt au sein des populations bénéficiaires, à en juger par l'importance des réalisations (tab. 4 et 5).

Ainsi, 3.525 fosses fumières ont été construites entre 1988 et 1992 dans les CRPA du nord et du centre-nord aux profits de 4 provinces: Bam (290), Passoré (311), Sanmatenga (539). Le Yatenga a réussi à réaliser en l'espace de 5 ans 1.633 fosses fumières et le Zoundwéogo, 4.900 entre 1984 et 1993.

Sur le tab. 5 où l'on peut suivre le rythme annuel des réalisations, on constate un accroissement sensible de la production du fumier qui est passée de 3.540 t en 1987 à 8.150 t en 1988, ainsi qu'une évolution des superficies fumées: 2.338 ha en 1988 contre 948 ha en 1987.

Devant cette attention particulière des populations rurales pour le compost, les services techniques tentent d'améliorer la qualité de celui-ci en y ajoutant du phosphate naturel produit au Burkina Faso.

### *L'agroforesterie*

Comme nous l'avons déjà relevé, pour cultiver la terre le plus longtemps possible, les périodes de jachères ont été dangereusement réduites ou supprimées dans la plupart des régions du Plateau central. Par ailleurs, le besoin croissant de terres de culture ayant conduit au déboisement, à l'érosion et à la dégradation du sol, une grande partie des exploitations agricoles n'arrive plus à produire suffisamment pour faire face aux besoins alimentaires de la famille.

Tab. 5: Evolution de la production de fumier et des superficies fumées dans le Zoundwéogo

Années	1984	1985	1986	1988	1989
Nombre de fosses	34	55	187	432	925
Quantité de fumier (tonnes)	170	445	1.380	2.540	8.150
Superficies fumées (hectares)	34	123	365	984	2.338

La mise au point d'un système agroforestier devient alors une solution souhaitable en raison des avantages économiques et écologiques qu'il procure au paysan. Il protège le sol contre l'érosion et améliore sa fertilisation biologique en déposant des matériaux organiques en surface du fait de la chute des feuilles, et en fixant l'azote grâce aux espèces légumineuses. Les arbres utilisés en agroforesterie donnent également des produits utiles comme le fourrage, le bois de chauffe, les fruits ou d'autres aliments permettant de pallier les difficultés en cas de mauvaise récolte.

Les actions entreprises en matière d'agroforesterie s'articulent autour de quatre axes majeurs: la production des plantes dans les pépinières villageoises, la végétalisation herbacée et ligneuse des diguettes anti-érosives, les plantations fourragères, les haies vives et les brises-vents, la régénération naturelle assistée <sup>3</sup>.

D'après la Direction de la foresterie villageoise, les campagnes de reboisement menées entre 1985 et 1990 au Burkina ont permis de réaliser plus de 392 km de brise-ventS et 165 km environ de haies vives. Dans les zones d'intervention du projet CES-AGF (Bam, Passoré, Sanmatenga, Yatenga) où les activités d'agroforesterie ont été introduites depuis seulement trois ans, les efforts accomplis sont encore loin d'assurer une protection des parcelles de culture et une intégration de l'arbre aux techniques de production; mais on peut dire qu'ils sont encourageants au regard des résultats acquis:

végétalisation herbacée et ligneuse des diguettes	212,66 km
pépinières villageoises	95
production de plants	173 262
régénération naturelle assistée	320 ha

Ces résultats témoignent que les populations prennent de plus en plus conscience du problème de désertification et perçoivent les nombreux avantages qu'offre l'agroforesterie.

<sup>3</sup>. La régénération naturelle assistée est basée sur la protection et l'entretien des jeunes pousses ou rejets de souches d'espèces à usages multiples dans les champs et jachères ou le reboisement des espaces ayant une faible couverture végétale.

Toutefois les agriculteurs n'adopteront cette nouvelle technique que s'ils sont sûrs qu'elle peut contribuer à satisfaire leurs besoins prioritaires, c'est à dire la sécurité alimentaire et les ressources monétaires pour faire face aux dépenses courantes.

## Les migrations organisées: l'aménagement des vallées des Volta et le développement hydro-agricole

La politique de migration interne mise en oeuvre au Burkina Faso vise les objectifs suivants:

- une nouvelle distribution de la population sur le territoire national en décongestionnant les zones surpeuplées et appauvries et en augmentant le taux d'occupation des terres neuves moins peuplées et plus fertiles;
- une protection des entités écologiques constituant les réserves du patrimoine national;
- une meilleure exploitation des potentialités agro-pastorales en se basant sur un plan directeur d'aménagement du territoire, et en vulgarisant des méthodes culturales plus intensives (techniques de labour et d'irrigation, semis en ligne, traitement phytosanitaire, engrais) qui entraînent un accroissement des rendements;
- une amélioration du niveau de vie des nouveaux colons en leur permettant d'obtenir des revenus supérieurs à ceux acquis en milieu traditionnel (40.000 FCFA par tête sur les périmètres AVV) et une contribution à l'autosuffisance alimentaire grâce à la diversité des récoltes annuelles (riz, sorgho, mil, maïs, légumes). Ces objectifs se retrouvent dans ceux assignés à l'Autorité des Aménagements des Volta (AVV) et au développement hydro-agricole entrepris sur un certain nombre de périmètres tels que le Kou et Banzon.

### Aménagement des Vallées des Volta

L'aménagement et la mise en valeur des vallées des Volta s'inscrivent dans le cadre d'une vaste opération de colonisation agricole qui a vu le jour en 1973. Cette opération, l'une des plus importantes actuellement du pays, a été confiée à un établissement public, l'Autorité des Aménagements des Voltas, dont les objectifs ont été définis notamment en ce qui concerne le transfert et l'implantation des populations migrantes, la mutation technologique, les résultats attendus au plan du développement agricole. Concernant le bilan économique des unités de développement, la production moyenne calculée sur les dix dernières années (1982-1992) donne 4.266 tonnes de coton, 26.549 tonnes de sorgho et 18.752 tonnes de petit mil.

Quant aux estimations faites en 1988 dans les autres zones d'intervention, elles se présentent comme suit: 1.000 tonnes de riz, 650 tonnes de haricots verts, 300 tonnes de pomme de terre, 800 tonnes d'oignons, 2.163 tonnes de viande.

Le coût global de l'ensemble des réalisations effectuées par l'AVV de 1974 à 1990 s'élève à 24.518.000.000 CFA répartis entre l'État burkinabé (7.494.350.000 CFA) et les bailleurs de fonds (17.023.807.000 CFA), et celui de l'installation d'une famille estimé par la Banque Mondiale à 1,2 à 1,5 millions de FCFA.

Au vue de ces financements, plusieurs difficultés apparaissent: l'importance du recours aux investissements extérieurs avec les contraintes que cela implique tant au niveau du pouvoir décisionnel que du contrôle des facteurs de production et de la production; la faiblesse de la contribution interne face à l'importance des besoins financiers qu'exige une agriculture moderne, ce qui rend aléatoire la planification, d'autant que l'État n'est jamais sûr de pouvoir entièrement réaliser son plan faute de moyens.

Ces contraintes expliqueraient-elles en partie la contre-performance du Programme de colonisation? En tout cas, les résultats obtenus sont bien inférieurs aux prévisions, puisque 75.234 colons ont été installés, alors que le plan initial en prévoyait 650.000 en 15 ans.

A ces résultats limités s'ajoutent les problèmes fonciers. En effet, les périmètres AVV apparaissent comme des espaces nouveaux insuffisamment intégrés à l'environnement régional, puisque les actions de transformation entreprises ne touchent pas assez les populations voisines. Or, celles-ci ont été dépossédées des droits fonciers coutumiers sur leurs terres, ce qui constitue une source de conflits opposant l'AVV aux anciens détenteurs et utilisateurs du sol, aux éleveurs et aux migrants spontanés, qui tous acceptent mal l'emprise de l'État sur les terres des Vallées des Volta.

Tous ces problèmes sont sans doute à l'origine des modifications introduites dans la philosophie d'intervention de l'AVV qui s'est depuis 1981 orientée vers une politique de développement régional intégré.

La mise en place des Unités de Planification (UP) qui correspondent aux départements où sont coordonnées toutes les actions de développement touchant les populations résidentes (migrants spontanés, autochtones, paysans AVV) constituent un changement de stratégie ayant conduit au désengagement de l'organisme d'aménagement en 1991.

### Le développement hydro-agricole

Au cours des deux dernières décennies (1969 à 1988), plus de 17.700 ha d'aménagements ont été réalisés au Burkina Faso, dont 10.225 ha de terres irriguées avec maîtrise totale des eaux (aval des barrages et périmètres des plaines et vallées) et 5.525 ha de bas-fonds. Les réalisations actuelles effectuées sur les grands périmètres se chiffrent à 7.342 ha répartis comme suit: périmètres rizicoles de la vallée du Kou et des plaines de Banzon, de Karfiguéla, de Niéna Dionkélé et de Douna, 2.960 ha; périmètres maraîchers de Bam-Kongoussi, de la vallée du Kou et de Lanfiéra-Guiédougou, 482 ha environ; périmètre de Bérégadougou: 3.900 ha de plantations de canne à sucre.

On peut à partir des données disponibles faire un rapide bilan des actions entreprises sur deux périmètres aménagés dans la province du Houet avec transfert organisé de population:

- le Kou réalisé entre 1967 et 1974, 1.200 ha, 14.620 habitants en 1990 originaires de plus de 22 provinces et représentant 272 villages et au moins une vingtaine d'ethnies différentes, les plus importantes numériquement étant les Mossi (66%) venus essentiellement du Yatenga (31%) et du Sanmatenga (19%), les Bobo (17%) et les Samo (4%). La production moyenne annuelle calculée sur 12 ans (1978-1989) est de 7.725 tonnes.
- Banzon, aménagé entre 1977 et 1981; 475 ha abritant environ 7.000 personnes. Cette population présente à l'instar de la première un caractère composite au point de vue ethnique, et la communauté Mossi, dont la plupart des ressortissants sont originaires des provinces du nord et du centre-nord précédemment citées, représente le groupe dominant (70,45% de la population d'après les estimations de 1990). L'évaluation des récoltes moyennes faites entre 1978 et 1989 donne 2.151 tonnes.

En ce qui concerne le cas particulier du périmètre de la vallée du Kou, l'aménagement qui devait provoquer une transformation du milieu physique et humain grâce à la mise en oeuvre d'importants moyens financiers et techniques se heurte actuellement à des problèmes socio-économiques et fonciers graves.

Pour les exploitations du périmètre et notamment les migrants, la principale préoccupation était de trouver une parcelle de culture. La famille devait alors totaliser 4 actifs pour prétendre à 1 ha de terre rizicole.

Aujourd'hui, en raison de l'accroissement de la taille des familles (15 personnes en moyenne) et du nombre d'actifs, ces parcelles qui n'ont connu aucune extension ne sont plus en mesure de dégager une production suffisante pour couvrir les besoins alimentaires des membres de l'exploitation.

D'où le déploiement spatial des populations de la vallée à la recherche de nouvelles terres de culture. Malheureusement les disponibilités sont très limitées et cela conduit à faire de longs déplacements (15 à 25 km) pour n'occuper en définitive que des zones présentant un faible intérêt agronomique. Une réponse à ce problème pourrait être l'extension du périmètre pour absorber la forte demande, mais à quel prix?

La colonisation des "terres neuves", conçues pour aider à réduire la pression démographique de certaines parties du pays et résoudre ne serait-ce que de façon partielle les problèmes de terre, apparaît comme une opération très onéreuse à laquelle la faible trésorerie de l'État ne peut faire face. Le coût de l'hectare aménagé qui était (en 1984) déjà de 2.600.000 FCFA témoigne des difficultés qu'il y a à entreprendre des travaux d'extension, étant donné par ailleurs que l'aménagement ne profite qu'à une minorité.

Ainsi, le projet d'aménagement de la plaine de Tongmagoma (300 ha) située à une dizaine de kilomètres environ du périmètre a dû être pour l'instant abandonné, en raison de l'importance des investissements nécessaires pour sa

réalisation. Le prix de l'hectare aménagé se situerait entre 3.940.000 et 4.460.000 FCFA.

En ce qui concerne les terres pouvant être récupérées grâce au drainage du lac de Bama et celles occupées depuis 1974 par l'INERA à des fins d'expérimentation hydro-agricoles, elles couvrent respectivement 47 et 58 ha, ce qui est insuffisant par rapport aux besoins actuels.

Dans tous les cas, le potentiel de terres actuellement disponibles sur le périmètre est très infime par rapport au nombre de jeunes actifs demandeurs évalués à près de 4.000 personnes. Leur aménagement ne saurait donc constituer un palliatif au problème actuel. Il faudrait sans doute envisager la réalisation d'activités non agricoles (existantes ou pouvant être créées) rémunératrices et susceptibles de générer des ressources.

Finalement, l'analyse des problèmes de la colonisation agricole des vallées et des plaines montre les limites d'une opération "terre neuve". Celle-ci constitue néanmoins une expérience riche d'enseignements en matière d'aménagement et de gestion de l'espace dont devra tenir compte la réforme agraire et foncière.

### La réorganisation agraire et foncière

Compte tenu de la vocation agro-pastorale du Burkina, du rôle de la terre dans le processus de développement, de certaines pratiques coutumières qui constituent des entraves à son exploitation optimale, l'État a fait de la question foncière une préoccupation majeure en apportant des aménagements grâce à des textes parus depuis 1960 constituant le régime réglementaire.

Il s'agit de la loi N°77/60/AN du 12 juillet 1960 concernant les terres du domaine privé de la République de Haute Volta qui rend l'État propriétaire de toutes les terres non encore immatriculées, et de la loi N°29/63/AN du 24 juillet 1963 au terme de laquelle les terres faiblement peuplées ou ayant fait l'objet d'aménagements spéciaux appartiennent à la nation dont elles constituent le domaine foncier national (terres des vallées, périmètres irrigués, retenues d'eau de surface).

L'État, par le truchement de certains organismes, est désormais responsable des modalités d'usage du sol. C'est lui qui décide des normes d'attribution et indique dans quel sens il désire que se réalise l'aménagement. Mais dans la pratique, l'application de ces textes n'a presque jamais été effective, et le droit foncier coutumier est resté le cadre juridique qui établit le rapport réel entre les groupes socio-ethniques et leur milieu jusqu'en 1984, où l'État a entrepris la restructuration des systèmes fonciers existants en promulguant deux nouveaux textes:

- l'ordonnance N°84-050/CNR/PRES du 4 août 1984 portant réorganisation agraire et foncière et le décret d'application N°85-404/CNR/PRES du 4 août 1985.

Afin de garantir leur application effective et de créer les meilleures conditions pour la réalisation des objectifs à atteindre, deux mesures essentielles ont été prises: la constitution d'un domaine foncier national et les conditions générales d'aménagement et de gestion de ce patrimoine.

Concernant l'aménagement de l'espace rural proprement dit, le principe de base est de prendre en compte la vocation naturelle de chaque zone (zone agricole, zone d'élevage, autres activités rurales). Deux types d'aménagement sont prévus dans les zones agricoles: l'aménagement avec maîtrise de l'eau et les aménagements pour les cultures sous pluies.

Le second type d'aménagement oblige les paysans à rompre avec les méthodes traditionnelles de culture, notamment l'occupation anarchique des terres et les défrichements intempestifs. Il repose sur un plan de mise en valeur comportant des opérations de parcellement, de lutte anti-érosive (diguettes, digues, agroforesterie), de construction de voies de desserte.

L'élevage y occupe une place importante, puisque des textes prévoient l'organisation de ce secteur par la création de zones pastorales qui seront délimitées par des moyens appropriés (pare-feux, haies vives, balises, bornes), équipés de pistes, de points d'eau et de parcs à vaccination.

La gestion de l'espace devant se faire dans l'optique d'une intégration de toutes les activités rurales, il est demandé aux éleveurs de respecter les mesures relatives à la lutte contre la divagation en assurant le gardiennage de jour et le parcage de nuit pour les petits ruminants, et en construisant des enclos collectifs pour le gros bétail. Le non-respect de ces mesures entraîne automatiquement des sanctions.

L'approche préconise également la création de nouvelles structures de gestion dans chaque village, commune, département, province (commission d'attribution, de règlement des litiges et d'évaluation), ainsi qu'un accroissement du pouvoir local à travers des organisations collectives (groupements villageois, coopératives) qui devront progressivement être à même d'assurer l'occupation et l'exploitation rationnelle de l'espace rural.

Comme on le constate, la nouvelle législation agraire et foncière cherche à mettre en oeuvre les principes de base d'un développement économique durable. Les objectifs qu'elle s'est assignés, tels que l'uniformisation du système juridique, la recherche de la promotion économique, la responsabilisation des collectivités rurales, des autorités politiques et administratives sont significatifs à cet égard et paraissent bien fondés, si l'on tient compte de l'ampleur du processus de dégradation des ressources naturelles, de la diminution des rendements agricoles et de la situation de plus en plus tendue dans les zones d'accueils des migrants. Mais ces atouts ne doivent pas cacher certaines insuffisances qui peuvent compromettre la réussite de l'opération.

Les textes ayant été publiés à un moment où les structures foncières existantes dans le pays sont mal connues, leur application pose d'énormes difficultés. En effet, comment est-il possible en l'absence de cartes foncières et

devant la diversité des situations locales (taux d'occupation du sol, données démographiques, état des sols) de définir de manière identique des attributions foncières ?

Le résultat est qu'une dizaine d'années après leur promulgation, ces textes ne semblent pas avoir d'écho dans les villages et que le système foncier coutumier continue à régir le mode d'utilisation de la terre. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cette situation de blocage:

- le poids de la tradition, c'est à dire l'hostilité des dépositaires coutumiers qui considèrent la nouvelle législation comme une ingérence irrecevable et un moyen de briser leur contrôle sur l'héritage des ancêtres;
- la méconnaissance des textes par les agents d'encadrement et les producteurs généralement analphabètes, où leur mauvaise interprétation, ce qui implique que de nombreux paysans perçoivent la RAF comme une stratégie élaborée pour leur retirer la maîtrise foncière;
- les hésitations dans la mise en oeuvre immédiate de la réforme, liées certainement à la complexité des structures agraires et aux difficultés de trouver des modalités d'application convenables à tous.

Tout se passe alors comme si la puissance publique se trouve dans l'incapacité de faire appliquer rigoureusement la stratégie de gestion des terres qu'elle a elle-même définie, et qu'elle compte gagner à l'usure les paysans qui finiront tôt ou tard par l'accepter.

## Conclusion

La croissance démographique et la dégradation des terres exigent des mesures énergiques pour la restauration du potentiel productif du Plateau et l'accroissement des rendements et de la production agricole. Ces objectifs impliquent une transformation des méthodes et des structures de production traditionnelle. Mais cette transformation ne saurait se faire qu'avec une extrême prudence et une parfaite connaissance du milieu agricole.

L'utilisation de la culture attelée par exemple ne pourrait se justifier que si elle est accompagnée de mesures permettant de rendre au sol sa fertilité: fumure animale ou minérale, engrais vert.

Développer l'agriculture, c'est aussi faire en sorte qu'elle soit permanente, grâce à la stabilisation des champs et à la sédentarisation des paysans. Mais cette sédentarisation ne peut être effective que si les paysans sont les bénéficiaires potentiels des améliorations foncières destinées à accroître la productivité.

Le Plateau central a été le théâtre de nombreuses expériences de développement rural; mais leur réussite dépendra essentiellement de la participation des sociétés paysannes à leur application. En tout état de cause, la réorganisation des structures de production agricoles se heurtera toujours à la

résistance des collectivités rurales, tant que celles-ci n'auront pas le sentiment que les transformations qu'on leur propose se feront en leur faveur.